

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et  
numérique

---

## **Décision du 23 avril 2024 portant nomination du référent déontologue de l'Autorité nationale d'Audit pour les Fonds européens**

NOR : ECOP2411370S

### **Le président de l'Autorité nationale d'Audit pour les Fonds européens,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-548 du 11 juin 2008 modifié relatif à l'autorité nationale d'audit pour les fonds européens ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 modifié portant application dans les ministères économiques et financiers du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 19 février 2024 portant nomination des membres de l'autorité nationale d'audit pour les fonds européens en France ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2024 relatif au fonctionnement, aux moyens et à l'organisation de l'autorité nationale d'audit pour les fonds européens,

### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Mme Sylwia NOWAKOWSKA est nommée référente déontologue pour l'autorité nationale d'audit pour les fonds européens pour une durée de trois ans renouvelable à compter de la date de publication de la présente décision.

#### **Article 2**

Tout membre de l'autorité nationale d'audit pour les fonds européens ainsi que tout agent placé sous l'autorité hiérarchique ou fonctionnelle du président peut faire appel, en tant que de besoin, et dans le respect des dispositions du décret n°2017-519 du 10 avril 2017, au référent déontologue dans le cadre de ses activités d'audit et de contrôle.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers*.

Fait le 23 avril 2024

Jean-Philippe de SAINT-MARTIN  
Président de l'AnAFe